Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC037-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

N° 2026DC/037 – Feuillet 1

Date de convocation : 17 avril 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 44	Votants : 52

Commission en charge des délégations de service public (CDSP) à caractère permanent - Election des membres

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace les Chênes à CRAC'H.

Etaient présents : Bernard BARON, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Guénola QUILLAY, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Catherine TOUBLANT, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Katia BONNEC à Pascal LE CALVE, Hervé CAGNARD à Roland GASTINE, Jean-Pierre KERBART à Fabrice ROBELET, Marjorie LE BARON-RACHEL à Aurélie RIO, Christian LE DREAN à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Patrick LE ROUX à Philippe LE RAY, Claire MASSON à Dominique RIGUIDEL, Pascale SALINAS à Stéphanie DOYEN.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Mickael LE GLOANIC.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales définit une délégation de service public comme une convention par laquelle une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC037-DE

Dans le cadre des procédures d'attribution de concessions, une commission est chargée :

- de l'analyse des dossiers de candidature et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;
- d'émettre un avis sur les offres au vu duquel l'autorité habilitée à signer la convention peut engager librement des négociations avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du Code de la commande publique.

Aussi, il est proposé de procéder dès à présent à la fixation des conditions de dépôt des listes en vue de procéder à l'élection des membres de ladite commission.

La CDSP se prononce également sur tout avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

La CDSP est composée du Président de la Communauté de communes ou de son représentant, et de cinq membres de l'Assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Par délibération n° 2026DC/029 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2026, les conditions de dépôt des listes ont été adoptées de la façon suivante :

- dépôt par mail à l'adresse mail instances@auray-quiberon.fr avant le vendredi 17 avril 2026 à 12h d'une liste complète ou incomplète et il est rappelé que :
- le nombre total de postes à pourvoir est de 5 titulaires et 5 suppléants,
- une liste peut comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, étant précisé qu'il doit y avoir autant de suppléants que de titulaires,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants ;

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et L. 2121-21 par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 1121-3 ;

Vu la délibération n° 2026DC/029 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2026 relative à la fixation des conditions de dépôt des listes en vue d'élire la Commission en charge des Délégations de Service Public à caractère permanent ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC037-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- d'élire les membres de la Commission en charge des Délégations de Service Public à caractère permanent suivants :

- **5 membres titulaires :**
  - **Roland GASTINE**
  - **Yvan JOLIVEL-ROBERT**
  - **Françoise NAEL**
  - **Dominique RIGUIDEL**
  - **Franck VALLEIN**

- **5 membres suppléants :**
  - **Erwan DELSAUT**
  - **Pascal LE CALVE**
  - **Yann LE GALLO**
  - **Yves NORMAND**
  - **Aurélie RIO**

- de préciser que la Commission en charge des Délégations de Service Public adoptera en son sein un règlement intérieur ;
- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 4 MAI 2026

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)